

Construire une mobilisation *contre cette politique éducative et pour une autre école*

Le premier trimestre a été largement marqué par un mouvement social d'une ampleur exceptionnelle. S'inscrivant dans une séquence débutée avec la crise économique de 2008, il a mis à jour les ressorts réels du système capitaliste et de son injustice.

Derrière la question emblématique des retraites, ce sont bien des choix globaux de projet de société, de partage des richesses, de droit de vivre, de travailler et de vieillir dignement qui ont été posés.

C'est en ce sens que le mouvement que nous avons connu était largement politique et il est difficile d'imaginer qu'il n'aura pas de suites. D'autant plus que, dans un contexte de crise sociale, l'envie de se battre, de la lutte collective a été là et laissera des traces : cela doit nous permettre d'envisager les suites nécessaires sur des questions sensibles (chômage, budget, sécu...) sur lesquelles nous devons travailler sans attendre.

Sans attendre, c'est le budget et la carte scolaire qui sont au cœur des luttes à venir en ce qui concerne notre secteur. 16 000 suppressions de postes dans l'éducation nationale pour la prochaine rentrée, 9 000 pour les seules écoles. Et l'addition risque d'être au moins aussi salée l'an prochain.

Autant de bonnes raisons pour se mobiliser avec les parents d'élèves et les partenaires du monde éducatif afin de dénoncer la saignée dont est victime l'école.

Et ce n'est pas la manœuvre politicienne de report des calendriers des cartes scolaires afin d'éviter toute mobilisation durant la période de la campagne électorale qui pourra empêcher la construction d'un nécessaire mouvement.

Mouvement à inscrire dans le cadre global d'une politique de destruction massive du service public et de restrictions budgétaires avec toujours cette volonté dogmatique de supprimer un poste sur

deux de fonctionnaires partant en retraite.

Mouvement à mettre évidemment en lien avec d'autres réformes ou régressions qui touchent particulièrement le système éducatif :

- l'attaque contre l'éducation prioritaire et le développement du dispositif CLAIR, sans concertation ni bilan, un dispositif qui institue des dérèglementations pour les élèves comme pour les enseignants,
- la proposition toujours latente de doter les écoles primaires de plus d'autonomie par le biais d'un statut d'établissement en même temps qu'elles se verraient gérées par des directeurs « managers » ou d'écoles du socle commun,

- une réforme de la formation des enseignants catastrophique et régressive, dont la première année de mise en œuvre confirme l'analyse que nous avons faite,

- le traitement intolérable fait aux personnels précaires qui assurent pourtant dans les écoles des missions de service public indispensables.

- l'inexistence du dialogue social, la politique du mérite, source de division et d'individualisation...

Des mobilisations ont commencé à se développer, de façon unitaire ou pas, malgré une volonté affichée de la FSU en ce sens.

Le 22 janvier ne saurait suffire. La grève nationale du 10 février, qui ne doit pas être vécue comme une grève de plus, ne pourra pas être la seule étape. Elle doit rassembler largement car la situation de l'école publique est mauvaise, très mauvaise. Dans les départements, participons à la construction des différentes actions qui devront, en complément du cadre national, permettre la mobilisation la plus large pour la défense de l'école.

Et au-delà, nous devons poursuivre notre réflexion pour faire vivre à plus long terme notre vision de l'école. Une vision qui, décidément, est à l'opposé de celle, utilitariste, développée par la logique gouvernementale actuelle.

Compétences en éducation, *vision libérale de la connaissance* (page 2)

Formation et recrutement, *vous avez dit immobilisme ?* (page 3)

Elections professionnelles *totalelement transformées* (page 5)

Précarité dans la fonction publique, *extension ou extinction ?* (page 4)

Droits et libertés, *avalanche de lois sécuritaires* (page 5)

Compétences en éducation

vision libérale de la connaissance

L'approche par compétences en éducation (socle commun, livret de compétences) s'impose partout en Europe, et dans les autres pays de l'OCDE. Les systèmes éducatifs européens, mais aussi de l'OCDE sont entrés dans une phase d'harmonisation.

Le concept de compétences fait l'objet de nombreux débats : « notion proliférante et polysémique » pour C. Laval, elle fait pour M. Crahay « figure de caverne d'Ali Baba conceptuelle dans laquelle il est possible de rencontrer juxtaposés tous les courants théoriques de la psychologie, quand bien même ceux-ci sont en fait opposés ». Pourtant, malgré ce flou conceptuel, il est imposé par les différents gouvernements.

Le livret de compétences est importé directement et majoritairement du monde de l'entreprise. Son développement dans les systèmes éducatifs en voie d'harmonisation vise à les subordonner aux besoins de l'économie capitaliste. Elle réduit l'éducation à la formation de « capital humain ». Elle véhicule une définition strictement économique de la connaissance. Le savoir n'est plus qu'un prétexte à l'acquisition de compétences, il n'a plus de valeur en lui-même, ne vaut que par sa fonction et son utilité. « L'éducation doit être conçue comme un service rendu à l'économie ». Ce n'est plus la transmission de savoir qui prime, la connaissance est assimilée à une information à visée utili-

taire.

Chaque individu est alors sommé de développer des compétences monnayables sur le marché. Ces compétences nécessaires sont fixées par les entreprises en fonction de leurs besoins : employabilité, flexibilité, adaptabilité, esprit d'entreprise... En cela le concept de compétence s'oppose à la qualification. « Rien n'étant jamais acquis à l'homme », le salarié devra tout au long de sa vie faire la preuve qu'il est compétent, en faire la preuve en validant sans cesse des compétences. Sorte de processus d'évaluation permanente servant à mesurer constamment la compétitivité des individus. Le livret de compétences constitue un nouveau livret ouvrier (institué par Napoléon en 1803) qui s'installe de la maternelle à la tombe dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Il jouera le même rôle, celui de contrôle social en enregistrant trimestre après trimestre les évolutions personnelles, le profil psychologique, les potentialités, les écarts à la norme sociale qui y seront renseignés. Il faut le plus tôt possible habituer les futurs salariés à ces nouvelles modalités de contrôle. Le livret individuel de compétences a vocation à se substituer aux diplômes jugés trop rigides.

Le « memorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (octobre 2000) définit plusieurs modes d'acquisitions possibles par le biais de l'éducation formelle,

l'éducation non formelle (professionnelle) et l'éducation informelle (expérience sociale) »

Le rôle du secteur formel est de doter le jeune de compétences de base, ou socle de compétences clés, qui ne prendra sens que par rapport à l'apprentissage tout au long de la vie. La responsabilité de la mise à jour des compétences, du développement de l'employabilité doit être assumée par chaque salarié qui en supporte les coûts. Le salarié est de fait constamment exposé au risque du chômage par l'inadaptation, l'obsolescence de ses compétences, il doit entretenir son portefeuille de compétences comme des actifs qu'il faut rentabiliser. Les technologies de l'information et de la communication doivent permettre le suivi de chaque individu le long de sa formation et la constitution de bases de données très riches et utiles pour les employeurs.

« En en faisant une annexe du marché de l'emploi, le discours sur la compétence mine l'institution scolaire et universitaire en détruisant les fondements historiques de sa légitimité. » C. Laval.

Pourtant aujourd'hui, un certain pédagogisme tend à faire passer les vessies d'une aliénation au capitalisme pour les lanternes de la démocratisation du système éducatif. Il est urgent de s'opposer à la mise en oeuvre du livret de compétence en organisant collectivement la résistance.

Evaluations nationales *pilotage chiffré*

L'évaluation fait partie intégrante de la stratégie de réforme de l'Etat : déréglementation, réduction des coûts, augmentation de la productivité, performance, mise en concurrence... Ce que le ministère tente de faire passer pour une mesure objective, s'appuyant sur la prétendue neutralité des chiffres, n'est en réalité qu'un simple exercice de pouvoir qui vise à exercer son emprise sur les savoirs et savoir-faire en prétendant définir la « norme ».

Dans l'Education comme dans les domaines de la santé ou la recherche, cette logique tend à s'imposer comme un système parallèle et à s'imposer au travail quotidien des professionnels. Dans les pratiques usuelles, chaque enseignant dans sa classe juge les travaux de ses élèves, apprécie les progrès,

souligne les difficultés, cherche à identifier les obstacles auxquels font face les élèves. A contrario, comme le dit Nathalie Mons, les évaluations nationales ou internationales standardisées « fondent une nouvelle régulation des systèmes éducatifs et s'intéressent désormais, au-delà des résultats scolaires des élèves, aux performances des établissements scolaires, des systèmes éducatifs ». En effet, les évaluations nationales CM2/CE1 sont centrées sur des objectifs quantitatifs (d'où le codage binaire) ; elles orientent et tendent à uniformiser les pratiques des enseignants par le recentrage sur la transmission des « fondamentaux ». L'évaluation des enseignants en fonction des progrès des élèves, son rôle dans la gestion des carrières,

l'individualisation des salaires, le développement des primes incitent à orienter les pratiques pour obtenir de bonnes statistiques. Enfin, ces évaluations ont une fonction de tri social, elles servent à gérer les flux d'élèves vers l'aide personnalisée ou les stages de remise à niveau et permettent la reconstitution de filières.

Parce qu'elles modifient en profondeur le sens du travail enseignant et tendent à évacuer tout débat qualitatif en fixant à la fois la norme et le cadre du débat, il est indispensable et urgent de s'opposer fermement à leur mise en oeuvre. Nous devons dès aujourd'hui nous préparer à la bataille contre les évaluations CE1.

Formation et recrutement vous avez dit immobilisme ?

Le pire n'est jamais sûr... sans doute. Pourtant, cette année, la formation des enseignants a atteint un niveau qu'on n'aurait pu imaginer il y a quelques années. Nous pourrions nous réjouir sur le mode « nous l'avions bien dit ! », préférons encore tenter de construire et imposer des alternatives.

Les profs stagiaires sont aujourd'hui quasiment tous en charge de classe (sur un poste jusqu'à la fin de l'année, sur poste de remplaçant...). Les vraies difficultés commencent donc : des cas de détresse des stagiaires commencent à remonter ; la mise en pleine responsabilité se heurte à la réalité, là où la situation n'avait pas été anticipée : des stagiaires se retrouvent sur des remplacements « longs » d'une ou deux semaines, des collègues nommés à l'année se voient éjectés de leur poste pour y placer un stagiaire, les visites des tuteurs sont plus ou

moins fréquentes selon la situation géographique...

Sur les stages étudiants, là aussi, les réalités sont contrastées. Dans beaucoup d'endroits, seuls les étudiants inscrits en master 2 MEF et admissibles au concours sont autorisés à faire des stages en responsabilité, les autres se voyant proposer des stages de pratique accompagnée ou en entreprise, dans d'autres académies ou départements, tous les étudiants peuvent candidater sur ces stages, dans d'autres lieux encore, tous les admissibles au concours peuvent le faire, étudiants ou non. La durée et répartition des stages sont aussi très variables, de stages massés de plusieurs semaines à l'utilisation pure et simple de ces contractuels pour effectuer du remplacement courant.

En tout état de cause, cette année, il semble que la formation continue « ouverte » offerte aux collègues titulaires soit très

dépendante de la mise en stage des étudiants.

Le SNUipp n'est intervenu auprès du ministère que pour que les étudiants admissibles dans une autre académie que celle de leur formation puissent effectuer un stage en responsabilité dans leur académie de formation.

La journée FSU du 16 décembre a eu un succès tout relatif (80 présents avec une participation non négligeable du SNUipp). Un appel en est sorti qui ne règle aucun des points de friction dans la FSU (place du concours et stages étudiants). Cet appel fait allusion à une « nouvelle initiative publique » début 2011. Le SNUipp a aussi annoncé une journée de mobilisation en début d'année. Nous devons peser sur le contenu et le cadre fédéral en l'articulant aux autres initiatives éducatives (10 février et ses suites).

Education prioritaire 2010, année sombre

Le dispositif CLAIR (Collège, Lycée, Ambition, innovation, Réussite) poursuit le démantèlement des ZEP amorcé en 2006 par De Robien avec la mise en place des RAR et RRS. CLAIR constitue un véritable programme de gestion visant la dérégulation pédagogique et des statuts des personnels. Mis en place à titre expérimental dans certains collèges RAR depuis septembre 2010, il doit être généralisé aux écoles primaires à la rentrée 2011 pour devenir ECLAIR.

Depuis la création des ZEP en 1981, les plans de « relance » se sont succédés ; celui de 2006 a constitué la première rupture avec le projet originel. Il ne s'agissait plus de « donner plus à ceux qui ont moins », mais « d'individualiser les parcours » en renvoyant la responsabilité des réussites et des échecs à l'individu et sa famille, niant l'impact de l'environnement économique et social et de l'élitisme du système scolaire. La logique de zone était remise en question (assouplissement de la carte scolaire, recen-

trage sur les collèges RAR), les moyens spécifiques étaient considérablement réduits (suppression des Aides Éducateurs, alignement des seuils sur les écoles hors EP, diminution drastique de la scolarisation des moins de 3 ans). Pourtant, un bilan de la DGESCO qui vient d'être rendu public confirme que les moyens supplémentaires permettent effectivement la réduction des écarts de réussite scolaire... Sans attendre ce bilan, Luc Chatel annonçait le programme CLAIR en avril 2010 à la sortie des États Généraux de la violence en milieu scolaire.

Dans son allocution aux chefs d'établissement en juillet 2010, Chatel s'appuyait sur le concept de l'égalité des chances pour justifier sa politique. Il insistait surtout sur sa volonté de remettre la règle au cœur de la vie scolaire, de redonner sa dimension éducative à la sanction, et de conduire des actions ciblées dans les établissements où le climat est dégradé. Ces défis devaient être relevés grâce à des «

innovations ». Sur le plan pédagogique, la possibilité de ne pas appliquer les règles nationales en matière de programme, d'horaires et organisation pédagogique. Sur le plan de la vie scolaire, la création d'un préfet des études pour chaque niveau, désigné sur profil, dont la mission est de rétablir le respect de la norme et l'autorité de l'adulte. Sur le plan des ressources humaines, le recrutement des personnels sur proposition des chefs d'établissement, par un système de postes à profil et d'entretien, une affectation pour une période de 5 ans, des résultats pris en compte dans l'évaluation des enseignants avec possibilité d'avancement au grand choix ou nomination à un grade supérieur...

D'après les dires du MEN, ce dernier volet ne concernerait pas le premier degré. Quoiqu'il en soit le SNUipp-FSU ne peut accepter ce démantèlement de l'Éducation prioritaire, il doit engager le débat avec les collègues et les parents d'élèves.

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE c'est également une revue syndicale et pédagogique au cœur des luttes de l'éducation et du mouvement social. Abonnez-vous ou réabonnez-vous (30€ par an selon revenus)

Ni rapport Reiss, ni statu quo !

fonctionnement démocratique et collectif

Le rapport Reiss s'inscrit dans la continuité de la loi de 2005, de la RGPP et dans le cadre d'une austérité budgétaire sans précédent. S'ouvrant sur une critique particulièrement dure d'une école primaire incapable de faire réussir les élèves, il se conclut, sans surprise, par l'urgente nécessité de transformer la structure de l'école et de créer des chefs d'établissement dans le 1er degré...

Le rapport incite à multiplier les regroupements d'écoles, obligatoires pour les plus petites, avec directeur, conseil d'école et conseil des maîtres uniques. Les enseignants seraient nommés sur le regroupement et non sur une école. Il s'agirait d'une étape avant leur transformation en futur établissement public tout en permettant, d'ores et déjà, des suppressions d'emplois en globalisant les effectifs.

Pour les écoles de plus de 13 classes, ce regroupement prendrait la forme d'un établissement public du primaire (E2P) avec un conseil d'administration, composé d'un tiers d'enseignants, d'un tiers d'élus et d'un tiers de parents, dont la présidence serait confiée à un élu.

Directeurs managers

« Représentant de l'Etat dans l'école », le directeur aurait autorité sur les enseignants et serait consulté par l'IEN lors des évaluations des enseignants. Il recruterait les EVS et les vacataires enseignants et donnerait son avis sur les nominations dans « certains établissements ».

Le rapport recommande, particulièrement en milieu rural, la mise en place d'« écoles du socle commun » c'est-à-dire le rattachement de plusieurs écoles au collège du secteur, conduisant à une véritable mise sous tutelle de l'école primaire.

Banaliser ce rapport, n'y voir « qu'un rapport de plus », serait une attitude irresponsable. Depuis plusieurs années, rapports*, texte et proposition de loi** et déclarations politiques se sont multipliées pour faire des directeurs d'école des chefs d'établissement et des écoles des établissements autonomes. Pour les libéraux, ces transformations sont des leviers essentiels pour caporaliser l'école primaire et développer concurrence et marché scolaires dans le premier degré.

Il faut tout d'abord mener la bataille sur le

terrain idéologique. Non, les difficultés de l'école ne sont pas liées à l'absence de chef et d'autonomie ! Le modèle d'organisation collective de l'école publique française, où le directeur est un simple pair, fonctionne. Scolarisant tous les élèves sans distinction, l'école publique soutient très avantageusement la comparaison avec les établissements autonomes et hiérarchisés de l'enseignement privé.

Pour autant, en rester là n'est plus possible aujourd'hui. Le SNUipp doit engager sans attendre une campagne de mobilisation s'adressant à l'ensemble des personnels articulant des exigences immédiates pour améliorer la direction et le fonctionnement de l'école (temps et moyens supplémentaires pour la direction et l'équipe, aide administrative pérenne...) et son projet de transformation démocratique (avec pilotage de l'école par le conseil des maîtres).

* rapports (OCDE, HCE, institut Montaigne, Attali,...)

** loi du 13 août 2004, proposition de loi Appar, Geoffroy et Reiss 2008

Précarité dans la fonction publique extension ou extinction ?

Un processus de négociation sur la question des non-titulaires dans la fonction publique est engagé depuis juin, des négociations se sont ouvertes en janvier. Les non titulaires sont plus d'un million dans la fonction publique, soit 14,4% des personnels dans la fonction publique d'Etat, 20,5% dans la territoriale et 14,6% dans l'hospitalière. Depuis 1998, ce nombre a fortement augmenté de 200 000. Dans les écoles, on comptabilise 57 000 emplois aidés et 17 000 aides éducateurs, mais les emplois aidés sont actuellement exclus de la négociation par le ministère.

Lors de la première réunion, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires a demandé la poursuite des négociations sur d'autres bases : l'accès à la titularisation pour tous et non restreinte aux seuls CDI, la limitation drastique du recours aux contractuels et le retrait du cadre des négociations du « contrat de projet ». Dans ce

contrat, qui a contribué au démantèlement de l'archéologie préventive, la mission est déterminée, mais pas la durée qui reste à discrétion de l'employeur...

De son côté, le ministère de l'éducation propose un contrat unique de non-titulaire à la fois dans le second degré, où il mettrait fin aux vacataires, mais également dans le premier degré, où le recrutement de vacataires reste pour l'instant très marginal. La possibilité de masters en alternance où les étudiants seraient amenés à faire des remplacements est également avancée par le ministère. Sans renversement de la situation, avec les suppressions de postes dans les brigades de remplacement prévues par les IA, le recours aux contractuels risque fort de devenir courant dans les écoles à compter de la rentrée prochaine. Comment résorber sérieusement la précarité alors que 100 000 postes vont être supprimés dans la fonction publique dans les 3 ans à venir ?

EVS en galère

L'augmentation de la part du financement restant à la charge du ministère pour les emplois aidés (EVS en CUI-CAE) dans un budget inchangé et couplée à un ralentissement des autorisations préfectorales de recrutement a conduit les IA à des pratiques de patron-voyou. La plupart des contrats précédemment de 26h sont renouvelés sur la base de 20h entraînant 25% de baisse de salaire, d'autres ne sont carrément pas renouvelés alors que les personnels y ont encore droit... L'amendement parlementaire réaffectant 20 millions au budget consacré aux EVS était censé, selon le ministère, garantir le retour à un niveau d'emploi équivalent à celui de début 2010. Pour l'instant, les premiers retours des départements infirment cet engagement : même les besoins d'aide à la scolarisation des élèves handicapés, mission prioritaire des emplois aidés, ne sont pas couverts.

Elections professionnelles *totalemment transformées*

Des changements politiques et techniques vont bouleverser le paritarisme. Dans le cadre de la loi de « modernisation du dialogue social dans la fonction publique », les accords de Bercy lient la représentativité des syndicats directement au vote des salariés et non plus sur la « présomption irréfragable », donnant ticket automatique à CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC. Les élections directes aux Comités techniques (CT anciens CTP) seront l'indicateur de la représentativité.

Elles se dérouleront dans les 3 FP, tous les 4 ans, pour tous les personnels titulaires, stagiaires et précaires, de droit privé et public. Tous les syndicats de la FSU devraient donc construire une campagne fédérale commune, même si les plus gros peuvent être tentés de prendre en charge cette question en dehors de la FSU. Il faudra être vigilants à ce que la campagne restent réellement à l'initiative fédérale.

Les sièges et les volumes de décharges seront déterminés uniquement par ce vote

au CT, et non plus par le vote en CAP, plus proches des salariés. Cela constitue un véritable changement de culture, qu'il nous faut nous approprier dès maintenant :

2 votes en CT : ministériel et de proximité. Le ministère vient de faire connaître sa volonté de choisir l'échelon académique pour le CT de proximité, ce qui peut affaiblir la FSU (ce niveau ne représente pas une réalité tangible pour beaucoup de nos salariés et les possibilités de se présenter partout seront ainsi plus simples pour les petits syndicats), ceci en contradiction avec l'esprit des accords de Bercy qui évoquent une proximité des salariés avec leurs instances représentatives.

2 votes en CAP (CAPN et CAPD) plus classiques et d'un mandat de 4 ans également. Le ministère a imposé, dans le 1er degré, deux listes distinctes (une pour les instits et les PE classe normale et une pour les PE hors classe si leur nombre d'actifs dépasse les 50 dans le département). Ce choix surreprésente les PE hors classe et

permet à un syndicat de se présenter avec une liste complète des seuls PE-HC (un candidat et un suppléant).

Même si les CAP existent encore au vote de 2011, le gouvernement n'a pas abandonné l'autre idée des accords de Bercy de 2008 où leurs prérogatives étaient menacées, ce que montrent les pratiques actuelles des IA.

Le vote électronique

C'est une totale nouveauté pour tous les électeurs. Elle entraîne la disparition du quorum, celle des bureaux de vote, et rend encore plus individuel le vote lui-même. Techniquement, des tests sont en train de se dérouler dans 5 académies. L'inconnue réside dans le taux de participation, pour des élections en CT qui ne sont pas traditionnellement celles que connaissent nos collègues. Il y va de la représentativité de la FSU et de tous ces syndicats. Cette question doit être notre priorité au niveau fédéral tout d'abord.

Droits et libertés *avalanche de lois sécuritaires*

Autorités indépendantes menacées

Le projet de loi instituant le Défenseur des droits prévoit que ce « super Défenseur » cumulera les compétences de cinq instances : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la CNDS, la HALDE, et du Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Cette fusion est un vrai recul démocratique ! Ces différentes autorités avaient acquis une autonomie et une efficacité qui seront nettement compromises. Elles doivent demeurer indépendantes !

LOPPSI

Véritable fourre-tout législatif, le projet menace gravement les libertés individuelles. Il repose sur des principes antidémocratiques : suspicion, délation, stigmatisation, répression, exclusion, enfermement.

Il interdit de vivre dans des habitats alternatifs, il renforce la vidéo-surveillance, le contrôle d'internet et du téléchargement. En matière de justice des mineurs, l'éducatif est une fois de plus remplacé par le tout-répressif, avec notamment la possibilité de comparution immédiate sans passer par le juge des enfants, l'instauration du couvre-feu avec extension du contrat de responsabilité parentale, ou le fichage en vue de sanction, par les IA, des jeunes décrocheurs ou absenteïstes. Sans parler de la création de milices et de l'incitation à la délation !

Un florilège qui ne serait pas complet si cette loi ne s'attaquait également aux étrangers-ère-s, les assimilant ouvertement à des délinquants.

Hortefeux, le retour !

La disparition du ministère de l'immigration et de l'identité nationale...

une fausse bonne nouvelle ! Hortefeux, créateur du feu ministère, reprend très vite la main, réclamant à ses préfets davantage d'arrestations et d'expulsions, ce que l'on a pu constater avec la reprise des arrestations devant ou dans les écoles, les enfermements de pères d'élèves ou de jeunes majeurs, et la diminution des régularisations, y compris pour les travailleurs sans-papiers, malgré les accords.

Sous prétexte de protéger le pays et les citoyen-ne-s, il s'agit en réalité de stigmatiser de prétendus « ennemis intérieurs » : délinquants, étrangers, militants, partisans de modes de vie alternatifs ... Alors que l'insécurité sociale est la première cause du mal-être, le pouvoir a besoin d'un contrôle social de plus en plus fort pour étouffer et réprimer toute forme de contestation. La résistance est importante et nous sommes toutes et tous concernés !

Equipe nationale EE-SNUipp : Fabrice Billod-Morel, Brigitte Cerf, Mylène Denizot, Bruno Dufour, Anne Dumas, Jérôme Falicon, Judith Fouillard, Michèle Frémont, Gervaise Knoff, Marie-Pierre Lavigne, Arnaud Malaisé, Vincent Martinez, Sylvie Merlin, Christian Navarro, Antoine Pelletier, Cécile Ropiteaux, Isabelle Sargeni-Chetaud